membres isolés d'un territoire déterminé, le diocèse, et elles ont pour but de fonder des groupes dans leurs limites, d'en accroître la vitalité ; d'entretenir entre eux un lien plus étroit, par des visites, des enquêtes, des correspondances, des congrès, etc. ; enfin, de mieux servir les intérêts propres à la région et de seconder plus efficacement l'action générale de l'Association. Ce fut à la fondation des Unions régionales comme à celle de l'association : il fallait après la première réunion, se séparer et il importait aussi que se continuât le mouvement de direction, d'amélioration et de propagande locales. Et c'est pour la même raison que les fondateurs des Unions régionales nommèrent et que les délégués des groupes régionaux, réunis en *Conseil régional*, nomment tous les ans ou tous les deux ans, suivant les régions, un *Comité régional* pour s'occuper des intérêts